

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 4 décembre 2023, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Carole Leroux, chef de service, greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

GP-231204-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-231204-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-231204-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-231204-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 6 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 6 novembre 2023 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**GP-231204-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7 JUIN 2023 (SD-2023-2131)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2023.

GP-231204-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 OCTOBRE 2023 (SD-2023-3452)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 octobre 2023.

GP-231204-2.3**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK**

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT l'article 71 de la *Charte de la Ville de Longueuil* (L.R.Q., c. C-11.3);

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park.

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

GP-231204-4.1**DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2023-3514)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 25 septembre au 22 octobre 2023.

GP-231204-4.2**OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE SUCC. 94, GREENFIELD PARK (SD-2023-3598)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 57,70 \$, taxes comprises, le cas échéant, à la Légion royale canadienne succ. 94, Greenfield Park pour le drapeau Coquelicot, hissé durant la période du Jour du Souvenir 2023, devant le bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, dans le cadre des 80 ans de la Légion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****GP-231204-6.1****ADJUDICATION DE LA PARTIE DU CONTRAT APP-23-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANIMATION DES PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR RÉGULIERS DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026 (SD-2023-3500)**

Il est proposé d'adjuger la partie du contrat APP-23-155 pour la fourniture de services professionnels pour l'animation des programmes de camps de jour réguliers de la Ville de Longueuil pour les années 2024, 2025 et 2026, relevant de la compétence de l'arrondissement de Greenfield Park, pour une période prenant fin le 1^{er} octobre 2026, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Groupe Domisa inc., pour un montant de 831 579,69 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

Le tout conditionnellement à ce que les dépenses découlant de ce contrat et relevant d'autres compétences soient autorisées et à l'autorisation par le comité exécutif, de l'engagement des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES****9. CIRCULATION ET TRANSPORT**

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-231204-10.1

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL POUR LE 3654, BOULEVARD TASCHEREAU

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande d'autorisation d'usage 723 - *Aménagement public pour différentes activités, conférences et congrès*, à titre d'usage conditionnel au 3654, boulevard Taschereau, aux conditions suivantes :

- 1° les activités exercées devront se tenir entre 7 h 30 et 21 h 00;
- 2° les activités exercées se limitent à la tenue de conférences, de congrès, de réunions professionnelles, de séminaires, de formations, de présentation de produit et de lancement de marque;
- 3° les activités exercées devront en tout temps se tenir à l'intérieur du bâtiment.

GP-231204-10.2

AUTORISER L'USAGE 723 - AMÉNAGEMENT PUBLIC POUR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS, CONFÉRENCES ET CONGRÈS, À TITRE D'USAGE CONDITIONNEL AU 3654, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2023-2782)

Il est proposé d'autoriser l'usage 723 - *Aménagement public pour différentes activités, conférences et congrès*, à titre d'usage conditionnel au 3654, boulevard Taschereau, conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- 1° les activités exercées devront se tenir entre 7 h 30 et 21 h 00;
- 2° les activités exercées se limitent à la tenue de conférences, de congrès, de réunions professionnelles, de séminaires, de formations, de présentation de produit et de lancement de marque;
- 3° les activités exercées devront en tout temps se tenir à l'intérieur du bâtiment.

Le tout, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 8 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-231204-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-231204-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Carole Leroux